



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108457

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire. » L'étude préconise notamment d'intégrer plus lisiblement la préparation des concours administratifs aux cursus universitaires, et de moderniser la maquette de ces concours en y insérant des épreuves spécifiques aux secteurs d'activité vers lesquels ils dirigent. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'université française a pour mission de transmettre des savoirs académiques de haut niveau dans des cursus pluridisciplinaires afin d'offrir aux étudiants les meilleures chances d'insertion professionnelle et d'évolution de carrière. Il apparaît clairement que les jeunes diplômés devront au cours de leur vie professionnelle faire preuve d'adaptabilité et de polyvalence dans un contexte de mutation fréquente. Dans ce cadre, le ministère chargé de l'enseignement supérieur entend suivre les recommandations du rapport final de la commission du débat national Université-Emploi, présidée par le recteur M. Hetzel, remis au Premier ministre le 24 octobre 2006, visant notamment une amélioration de la professionnalisation des formations dans l'ensemble des filières et un rapprochement durable de l'université du monde du travail. Les mesures proposées prévoient d'inclure, dans toutes les licences, une séquence terminale professionnalisante de type mémoire ou stage de fin d'études ainsi que des enseignements développant la connaissance des secteurs professionnels. La mise en place du LMD a favorisé la pluridisciplinarité des formations de licence de manière à offrir une meilleure préparation à la vie professionnelle, plus spécialement aux étudiants qui se destinent à l'enseignement et aux concours administratifs. Cet objectif de formation et de préparation aux concours doit être atteint sans qu'il soit nécessaire de construire des cursus spécifiques tournés vers des savoirs de type et d'usage propédeutiques. Dans cet esprit, les universités mettent en place des formations en cohérence avec l'architecture globale de leur offre pédagogique, mais sans schéma pré-établi. Les parcours préparant aux concours administratifs s'organisent plutôt dans la filière administration, économique et sociale (AES), mais également dans le domaine Droit en troisième année d'une licence d'administration publique (LAP) ou bien la filière Histoire en sciences humaines. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a pas compétence pour réformer le contenu des programmes et des épreuves de la plupart des concours organisés par la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108457

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11218

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2172